

16-22 SEPTEMBRE 2024



CHALLENGE DE LA MOBILITÉ

Au travail on s'y rend autrement !

MODE D'EMPLOI SALARIÉ.E.S



Organisé par



En partenariat avec



Oubliez les bouchons, la recherche d'une place de parking, réduisez votre budget transport, ou valorisez vos efforts du quotidien ! Challengez-vous et agissez concrètement pour l'environnement, votre ville, votre entreprise et surtout, pour vous-même !



1

JE M'INSCRIS... QUELLES SONT LES ÉTAPES ?

1. Je m'assure que mon **établissement est inscrit**.
2. Je sollicite la personne qui a inscrit mon établissement, le ou la référent·e, pour qu'elle me transmette le « **code établissement** », si ce n'est pas déjà fait.
3. À l'aide de ce code, je me rends sur challengemobilite-bfc.fr
 - > Rubrique Accueil / « Démarrer mon inscription » / Je suis un·e salarié·e, et je rentre mon code établissement
 - > Rubrique Salarié·e·s / Enregistrer ma participation, et je rentre mon code établissement
4. Je rentre ensuite **mes coordonnées** dans le formulaire : Nom / Prénom / E-mail ainsi que mon service/pôle/site (pour challenger mes collègues !)
5. **Ça y est, mon inscription est validée !**

2

CE QUE JE DOIS SAVOIR... LE CHALLENGE PAR ÉTAPE !

AVANT LE CHALLENGE

- **Je m'assure que mon établissement est inscrit !**
- **Je repère mon ou ma référent·e !** Dans chaque établissement, un ou une référent·e est chargé·e de diffuser l'information liée au challenge et de récolter les résultats des salarié·e·s participants. Nous vous invitons à le ou la contacter pour connaître les modalités de participation propres à votre établissement.
- **Mon établissement n'est pas inscrit !** Nous vous invitons à en parler autour de vous : la direction, les ressources humaines, le service qualité-sécurité-environnement, ou encore un·e référent·e mobilité s'il ou elle existe. Si personne ne veut assurer le rôle de référent, vous pouvez vous proposer pour le devenir !
- **Un code pour s'inscrire !** La personne qui a inscrit l'établissement reçoit un « code établissement » qu'elle doit transférer à l'ensemble des membres de sa structure. A l'aide de ce code, je peux alors me rendre sur la plateforme web et m'inscrire au challenge, au plus tard avant le 4 octobre 2024, 23h59.
- **On se challenge, on se mobilise tous ensemble !** Le challenge se veut avant tout convivial, laissez parler votre imagination et proposez à votre référent·e d'organiser un moment divertissant et mobilisateur avec tous les participant·es : petit-déjeuner d'accueil des participant·es, balade en vélo, animations...

PENDANT LE CHALLENGE DU 16 AU 22 SEPTEMBRE 2024

- **Je m'organise pour venir au travail autrement que seul dans ma voiture :** marche, vélo, transport en commun, covoiturage, etc.
À chacun sa solution !
- **Je mobilise mes collègues !** Je participe à faire vivre ce challenge collectif au sein de mon entreprise.
- **J'organise des challenges internes !** Entre services, ou entre différents sites, challengez vos collègues !



APRÈS LE CHALLENGE

- **Je saisis mes trajets en ligne !** À l'aide du « code établissement » transmis au préalable par mon ou ma référent-e, je retourne sur la plateforme à la fin du challenge pour confirmer ma participation en saisissant mes trajets domicile-travail, avant le 4 octobre 2024.
- **Si je ne me suis pas inscrit-e avant le début du challenge ?**
Je renseigne directement mes coordonnées et mon trajet à la fin du challenge.
- **Si je n'ai pas accès à internet ?** J'utilise les bulletins de participation que mon ou ma référent-e aura mis à disposition et lui remets directement ou le dépose dans l'emplacement prévu à cet effet.
- **Je joue dans quelle catégorie ?**
Entre le 25 novembre et le 25 décembre 2024, une cérémonie est organisée sur votre intercommunalité pour la remise des prix aux établissements gagnants dans les catégories suivantes :



Métropoles et communautés urbaines :

- De 1 de 9 salariés
- De 10 à 49 salariés
- De 50 à 249 salariés
- De 250 à 999 salariés
- Plus de 1000 salariés

Communautés d'agglomération :

- De 1 de 9 salariés
- De 10 à 49 salariés
- De 50 à 249 salariés
- Plus de 250 salariés

Communautés de communes :

- De 1 à 9 salariés
- De 10 à 49 salariés
- Plus de 50 salariés



En amont, le 14 novembre (sous réserve), **une cérémonie est organisée au niveau régional** pour une remise de prix aux établissements lauréats de Bourgogne-Franche-Comté dans les catégories suivantes :

- **prix « vélo »**
- **prix « transports co' »**
- **prix « covoiturage »**
- **prix « coup de cœur »**

Pour en savoir plus, consultez le règlement du challenge sur : challengemobilite-bfc.fr

**PARTI-
CIPEZ !**

COMMENT S'INSCRIRE ET PARTICIPER ?

Rendez-vous sur le site dédié au Challenge de la Mobilité Bourgogne-Franche-Comté !

challengemobilite-bfc.fr

Inscriptions, suivi des actualités du challenge, accès au kit de communication et supports de mobilisation, tout se passe en ligne !

Territoires, employeurs, salariés, pour vous inscrire laissez-vous guider sur notre site internet ou contactez l'équipe d'animation : animation@challengemobilite-bfc.fr



**CHALLENGE
DE
LA MOBILITÉ**

Bourgogne-Franche-Comté

16-22 SEPTEMBRE 2024